

Lignes directrices pour les représentants de la Conférence des OING
aux Comités directeurs CD du Conseil de l'Europe

Les représentant(e)s

1. SONT NOMME(E)S

- 1.1 Par la Commission permanente de la Conférence des OING
- 1.2 Apportent leurs expertises aux instances, événements lors desquels ils représentent la Conférence des OING.

2. ASSISTENT AUX RÉUNIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

Cela implique d'y aller préparé:

- 2.1 Répondre à la correspondance du Secrétariat ;
- 2.2 Lire les documents à l'avance, laissant le temps de consulter si nécessaire ;
- 2.3 Établir des contacts constructifs et amicaux avec le/la président/e, les membres du Bureau et tous les membres du comité directeur ;
- 2.4 Essayer de contribuer, autant que possible, informellement et / ou formellement, de manière «professionnelle», lorsque les occasions se présentent, en mettant en évidence l'expertise des OING et la pertinence des contributions de la Conférence des OING ainsi que sa valeur ajoutée, dans des questions connexes ;
- 2.5 Conscient de sa fonction en tant que représentant de la Conférence des OING, éviter de parler en son propre ou en celui de son OING ;
- 2.6 Si on est empêché de participer, organiser la présence du remplaçant ;
- 2.7 L'expérience a montré que les meilleurs résultats sont obtenus en étant représentant(e) sur une longue période. Essayer de le rester pendant plus d'une période électorale.

3. FAIRE RAPPORT:

- 3.1 Envoyer le rapport au Vice-président qui coordonne, copie à la Trésorerie d'OING-Service dans un délai de 2 semaines ;
- 3.2 Utiliser l'approche analytique sur les travaux des comités directeurs ;
- 3.3 Mettre en évidence les points communs entre le travail des comités directeurs et celui de la Conférence des OING ;
- 3.4 Formuler quelques attentes concernant les thèmes/activités en cours.

4. FIN DE MANDAT:

- 4.1 Proposer un(e) prochain(e) représentant(e) pour prendre la relève au moment de la fin de mandat.